



PUBLIC

Compte rendu de la réunion de la rencontre de travail de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le lundi 20 février 2017 à 10 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Jocelyn Blondin, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la rencontre.

Sont absents, madame la conseillère Josée Lacasse et monsieur le conseiller Denis Tassé.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Camille Doucet-Côté, assistante-greffière ainsi que André Barbeau, Luc Bard, Jean Boileau, Yess Gacem, Laurence Gillot, Marc Gohier, Melvin Jomphe, Andrée Loyer, Catherine Marchand, Claude Martine, Patrick Robert-Meunier, Jacques Sauvé et Louis Tardif.

Madame la conseillère Josée Lacasse a déclaré son potentiel conflit d'intérêts sur le projet ci-dessous et a déclaré qu'elle ne participerait pas aux délibérations et s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

RT20170220-P1

ARÉNA DE 4 000 PLACES ET TROIS GLACES COMMUNAUTAIRES

10 h – Les membres du Comité de négociation sur le dossier, mesdames Andrée Loyer, Catherine Marchand et messieurs Yess Gacem, André Barbeau et Jacques Sauvé, accompagné de messieurs Louis Tardif et Claude Martine, sont présents.

Sont également présents pour Vision Multisport Outaouais, messieurs Alain Sanscartier, Alain Bastarache, Alain Gagné et M^c Michelle Lafontaine, accompagnés des architectes messieurs Alain Paquette et Bruno Verenini de la firme Architecture 49.

Est également présent monsieur Alain Sear des Olympiques de Gatineau.

Mot du président du conseil.

Mot de monsieur le maire.

Mot de la directrice générale sur le déroulement de la présentation et présentation des membres du Comité de négociation et de Vision Multisport Outaouais et de monsieur Alain Sear des Olympiques de Gatineau.

Monsieur le conseiller Richard M. Bégin prend son siège.

10 h 10 – Madame Andrée Loyer fait un rappel des décisions du conseil municipal dans le dossier.

- Le 16 juin 2016, mandat a été donné au Comité de négociation de la Ville d'entamer des négociations de gré à gré avec Vision Multisport Outaouais (CM-2016-535);

- Le 27 septembre 2016 :
 - Le conseil municipal a retenu le site de la Cité (CM-2016-784);
 - Mandat donné au Comité de négociation de maximiser le site de la Cité avec un aréna de 4 000 places et des glaces communautaires (CM-2016-785);
 - Le conseil municipal a entériné la recommandation des services de procéder, dans l'hypothèse de la réalisation du projet d'un aréna de 4 000 places et de glaces communautaires, à la fermeture d'un nombre équivalent de glaces communautaires existantes (CM-2016-786);
 - Mandat donné à l'administration d'optimiser le site Guertin à des fins autres que d'aréna et de glaces communautaires et mandate la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire de présenter un scénario global de redéploiement et de maintien des actifs des aréna pour tous les secteurs de la Ville, en tenant compte d'une possibilité d'un projet de multiglaces pour desservir les secteurs de Hull et d'Aylmer (CM-2016-787);

- Le 14 décembre 2016 :
 - Le conseil municipal a demandé au gouvernement du Québec d'adopter le projet de loi privé intitulé « Loi concernant le projet d'aréna et de glaces communautaires de la Ville de Gatineau ». L'objectif de ce projet de loi d'intérêt privé est de permettre à la Ville de conclure l'ensemble des protocoles nécessaires avec Vision Multisport Outaouais tout en permettant spécifiquement à la Ville de Gatineau d'investir dans la construction de l'édifice ainsi que dans les services y afférents (CM-2016-1032).

Madame Catherine Marchand présente le site de la Cité retenu par le conseil municipal le 27 septembre 2016.

10 h 16 – Mot de monsieur Alain Sanscartier, président de Vision Multisport Outaouais.

Monsieur Alain Gagné, accompagné de monsieur Alain Bastarache, présente l'organisme Vision Multisport Outaouais, les projets réalisés par la firme Architecture 49 et la firme de JPL Construction qui aura la gérance de la construction.

Sont également soulevés les enjeux du projet de l'aréna 4 000 places et de trois glaces communautaires.

Madame la conseillère Sylvie Goneau prend son siège.

La firme JPL Construction est un choix de Vision Multisport Outaouais et les honoraires professionnels de cette firme seront entièrement payés par l'organisme. Les firmes Architecture 49 et WSP ont été embauchés par Vision Multisport Outaouais suite à un appel de propositions sur invitation et les honoraires professionnels sont payés à même la contribution financière privée de Vision Multisport Outaouais. Ces professionnels font partie de l'équipe de gestion de projet de Vision Multisport Outaouais.

Toutefois, toutes les soumissions pour le projet dans lequel des fonds publics seront engagés feront l'objet de demandes de soumissions publiques.

La construction et le coût du projet estimé à 79 000 000 \$ sont abordés.

55 000 000 \$ sont attribués à l'aréna de 4 000 places et 24 000 000 \$ le sont pour les trois glaces communautaires.

Une fois toutes les approbations reçues, le projet pourrait être réalisé à l'intérieur d'un délai de 28 à 30 mois pour une ouverture visée à l'automne 2020.

La gérance de construction par lots (environ 50) et le détail du projet de l'aréna de 4 000 places sont présentés.

Ce projet prévoit 4 000 sièges, 40 loges (500 places), un espace VIP pour 130 personnes, environ 250 places en coursive et notamment, 11 000 p² d'espaces commerciaux et 660 stationnements étagés.

Le projet aura les caractéristiques LEAD Argent, cependant la certification ne sera pas demandée.

Messieurs Albert Paquette et Bruno Verenini de la firme Architecture 49 présentent le concept préliminaire du projet.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

La rencontre de travail public est suspendue à 11 h 25.

Reprise de la rencontre de travail public à 11 h 40.

Monsieur le conseiller Marc Carrière prend son siège.

11 h 40 – Le Comité de négociation présente les deux projets de protocole entre la Ville et l'organisme Vision Multisport Outaouais :

- Un contrat emphytéotique;
- Un protocole d'investissement incluant une entente pour la location des heures de glaces.

Les objectifs des protocoles sont plus amplement décrits :

- Assurer la construction d'un complexe de glaces, ainsi que les services afférents (stationnement), de qualité supérieure suivant les plans conceptuels et le devis descriptif à la satisfaction de la Ville;
- Assurer la gestion d'un complexe de glaces;
- Prévoir les contributions et responsabilités financières de chaque partie;
- Prévoir les modalités d'entretien et de maintien du complexe;
- Prévoir les modalités financières liées à la gestion, l'exploitation et l'opération du complexe;
- Prévoir les modalités de transition à l'expiration de l'emphytéose et de la rétrocession du complexe à la Ville.

La construction :

- Vision Multisport Outaouais a l'obligation de construire un aréna de 4 000 places et de trois glaces communautaires, selon les plans approuvés par la Ville, aux coûts estimés de 79 000 000 \$;
- Investissement de 16 000 000 \$ de la part de Vision Multisport Outaouais;
- Aucun cautionnement des obligations de Vision Multisport Outaouais par la Ville, tant au niveau de la construction que des opérations;
- Investissement maximal de 36 500 000 \$ de la part de la Ville;
- Contribution financière provinciale de 26 500 000 \$;
- La Ville fournit un terrain prêt à construire, soit desservi et exempt de contaminants, s'il y a lieu;
- Après 25 ans, Vision Multisport Outaouais remet à la Ville, l'infrastructure en bon état et libre de toute charge, sans aucune compensation;
- Pour toutes dépenses effectuées en tout ou en partie par les fonds publics, Vision Multisport Outaouais a l'obligation de procéder selon les règles d'adjudication des contrats conformément à la Loi sur les cités et villes;
- Tout dépassement de coûts au projet de construction de l'aréna de 4 000 places et de trois glaces communautaires sera assumé par Vision Multisport Outaouais;
- Toute économie de coûts sera répartie entre la Ville de Vision Multisport Outaouais en proportion du pourcentage des investissements financiers faits par celles-ci, donc la Ville paie le coût réel des coûts de construction de l'aréna de 4 000 places et des glaces communautaires;

- La Ville se réserve le droit d'effectuer des interventions à différentes étapes du projet pour valider le rapport qualité-prix et la conformité du projet :
 - Réviser et analyser les esquisses architecturales;
 - Première vérification des estimations déposées par Vision Multisport Outaouais (firme externe);
 - Deux analyses de la valeur du projet durant l'élaboration des plans et devis, soit à 25 % et à 75 % d'avancement;
 - Assister aux réunions de coordination du projet;
 - Avoir un représentant de la Ville;
- Tout changement au projet doit être autorisé par la Ville et Vision Multisport Outaouais.

Les opérations :

- Vision Multisport Outaouais assume entièrement les frais d'exploitation de l'aréna de 4 000 places et des trois glaces communautaires;
- Vision Multisport Outaouais offre prioritairement à la Ville 7 700 heures de location de glaces, par année, pour répondre aux besoins des citoyens et des organismes en sports de glace :
 - La Ville maintient le même niveau de service à ses citoyens et à ses organismes partenaires au niveau des heures de glaces;
 - La Ville s'est assurée de préserver les horaires habituels des organismes de sports de glaces ainsi que la programmation d'activités libres Ville;
- Le taux de location établi à 260 \$/heure respecte la valeur marchande (sera indexé annuellement);
- Vision Multisport Outaouais doit maintenir en bon état l'immeuble et fournir un programme d'entretien préventif;
- Vision Multisport Outaouais doit maintenir et utiliser une réserve cycle de vie pour un total de 8 750 000 \$, en investissant une somme moyenne de 350 000 \$ par année dans cette réserve;
- Tout excédent d'exploitation généré par les opérations du complexe par Vision Multisport Outaouais devra être réinvesti à 100 % pour la réalisation de sa mission, dont 50 % devront obligatoirement être réinvestis dans l'offre de services du complexe.

Cession, durée et entrée en vigueur :

- Vision Multisport Outaouais ne peut céder ses droits et obligations dans les protocoles sans l'accord préalable de la Ville;
- Durée initiale de 25 ans, avec deux options de renouvellement d'une période de 10 ans, à la discrétion de la Ville, suivant un avis écrit à cet effet;
- Conditions d'entrée en vigueur du contrat emphytéotique et du protocole d'investissement :
 - Adoption et entrée en vigueur du Projet de loi d'intérêt privé déposé à l'Assemblée nationale.

Les projets de bail et de protocole ont été soumis au conseil d'administration de Vision Multisport Outaouais pour ratification le 17 février dernier.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

La rencontre de travail public est suspendue à 12 h 30.

Reprise de la rencontre de travail public à 13 h 30.

Messieurs les conseillers Richard M. Bégin et Jean-François LeBlanc ont quitté leur siège.

13 h 30 – Monsieur le conseiller Marc Carrière, à titre de président de la Commission des sports, des loisirs et de la vie communautaire, prend la parole.

La commission a examiné le plan de déploiement des arénas et les conclusions de la commission seront déposées aux membres du conseil en mars ou avril prochain.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

13 h 40 – Sont abordés par monsieur Jacques Sauvé les différentes infrastructures nécessaires autour du site de la Cité de même, que les enjeux de circulation et de déplacement.

Monsieur le conseiller Richard M. Bégin reprend son siège.

Un mandat d'étude détaillée de circulation sera élaboré dans les prochaines semaines afin d'évaluer les impacts sur le réseau routier des boulevards Maloney, de l'Hôpital, Saint-René et montée Paiement et sur les accès des stationnements autant en heure de pointe, en après-midi que les fins de semaine.

Cette étude permettra également de déterminer les mesures de mitigations si requises à la géométrie routière, aux accès et aux feux de circulation pour une gestion efficace et sécuritaire des déplacements.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc reprend son siège.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

13 h 50 – Les enjeux de stationnement dans le secteur de la Cité sont par la suite abordés par monsieur Yess Gacem. 1 560 places de stationnements supplémentaires sont estimés pour ce projet (1 200 espaces pour l'aréna de 4 000 places, 120 pour les 40 loges et 240 pour les trois glaces communautaires).

Le portrait des besoins en stationnement dans le secteur de la Cité comprenant l'aréna, le centre sportif et la Maison de la culture est présenté :

- 2 480 places sont estimées en semaine;
- 2 240 places en fin de semaine.

Le nombre de places de stationnement à combler en tenant compte de tous les stationnements du secteur est de 625 places. Pour répondre à ce besoin, un stationnement étagé (3 étages), avec 220 places de stationnement par étage, sera construit.

Une entente de principe avec Cominar a été signée pour la construction d'un stationnement étagé sur une partie de leur propriété. La Ville bénéficiera d'un droit superficiaire à cet effet.

Une analyse sera faite ultérieurement quant à l'implantation d'une tarification dans le secteur en tenant compte des besoins dits communautaires.

Monsieur Claude Martine intervient sur la première étude de circulation faite à l'été 2016 et sur les conclusions de celle-ci.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Le stationnement étagé sera construit par la firme Vision Multisport Outaouais selon les plans et devis de la Ville, et ce, afin de réaliser des économies possibles sur les coûts de construction.

Demande est faite d'examiner la possibilité d'utiliser du béton VERROX.

La rencontre de travail public est suspendue à 14 h 33.

Reprise de la rencontre de travail public à 14 h 45.

14 h 45 – Monsieur André Barbeau aborde les aspects financiers du projet.

Est présenté dans un premier temps l'achat des heures de glace par la ville selon les besoins municipaux et au tarif du marché :

4 000 PLACES ET TROIS GLACES COMMUNAUTAIRES

4 000 places :	
2 200 h à 260 \$	572 000 \$
Glace numéro 2 :	
1 650 h à 260 \$	429 000 \$
Glace numéro 3 :	
2 200 h à 260 \$	572 000 \$
Glace numéro 4 :	
1 650 h à 260 \$	429 000 \$
Autres locations	100 000 \$
Contribution totale en location :	2 102 000 \$

De plus, la Ville est disposée, considérant la reprise de l'immeuble à la fin du terme du protocole de 25 ans, à investir dans la construction qui se fera suite à des appels d'offres, afin de respecter les exigences légales;

Financièrement, il est toujours favorable pour la Ville de faire des mises de fonds dans la construction d'un projet aussi longtemps que le taux de rendement imposé par le promoteur est supérieur aux taux d'emprunt ou de placement de la Ville, plutôt que des versements annuels récurrents.

Financement :

- L'achat des heures de glace par la Ville sera entièrement financé par la fermeture équivalente d'aré纳斯 municipaux.

Sont ensuite soumis les coûts de construction et les investissements des partenaires :

LE COÛT DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE

Glace de 4 000 places :	55 000 000 \$
Glaces communautaires (3) :	24 000 000 \$
Total :	79 000 000 \$

INVESTISSEMENTS DES PARTENAIRES

Participation de Vision Multisport Outaouais	16 000 000 \$
Participation du gouvernement du Québec (subvention versée à la Ville)	26 500 000 \$
Participation de la Ville	36 500 000 \$

Une mise de fonds dans la construction est nécessaire et avantageuse pour la Ville pour respecter les exigences légales.

Sources de financement :

- Le solde de la réserve de 30 000 000 \$ du projet de Centre-Multi;
- Les économies du projet de radiocommunications prévu au PTI et réservé à cette fin.

La Ville va payer comptant les coûts de 36 500 000 \$.

Sont enfin abordées :

**LES DÉPENSES REQUISES PAR LA VILLE POUR LES
INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

Construction d'un stationnement étagé	15 800 000 \$
Signalisation active des stationnements*	1 000 000 \$
Relocalisation égouts pluvial et sanitaire	850 000 \$
Modifications et urbanisation de rues (La Gappe/Cité, Carrefour et de la Cité et rue Cominar)*	1 650 000 \$
Amélioration des trottoirs et accès*	500 000 \$
Géotechnique/Environnement	250 000 \$
Démolition de Guertin et mise en valeur du terrain	2 000 000 \$
Honoraires professionnels et autres	2 700 000 \$
Estimé	25 000 000 \$

*Dépenses devancées considérant les projets de développement anticipés dans le secteur de la Cité (3 150 000 \$)

Sources de financement :

- Une augmentation de la dette sera nécessaire pour la réalisation des infrastructures municipales.

14 h 55 – Les prochaines étapes du projet sont abordées. Les projets de contrat emphytéotique et de protocole d'investissement sont actuellement examinés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Dans le cadre du site Guertin et de son redéploiement, demande est présentée pour connaître l'intérêt des promoteurs quant au développement du site.

Demande est également faite pour que soit examiné comment les présentations faites les 14 juin et 19 septembre 2016 pourraient devenir publiques d'ici le 22 février 2017.

Monsieur le conseiller Marc Carrière quitte son siège.

15 h 35 – Monsieur Alain Sanscartier de Vision Multisport Outaouais prend la parole suivi de monsieur Alain Sear des Olympiques de Gatineau.

Un tour de table est fait à l'effet qu'un vote entérinant le projet d'aréna de 4 000 places et de trois glaces communautaires ait lieu mercredi le 22 février en séance spéciale du conseil municipal.

POUR	CONTRE	ABSENTS
M. Mike Duggan	M. Jocelyn Blondin	M ^{me} Josée Lacasse
M. Richard M. Bégin	M ^{me} Louise Boudria	M. Denis Tassé
M. Maxime Tremblay	M ^{me} Denise Laferrière	M. Marc Carrière
M ^{me} Mireille Apollon		
M. Cédric Tessier		
M ^{me} Myriam Nadeau		
M. Gilles Carpentier		
M ^{me} Sylvie Goneau		
M. Jean-François LeBlanc		
M. Jean Lessard		
M. Martin Lajeunesse		
M. Daniel Champagne		
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin		

La décision est adoptée sur division.

Le comité exécutif a accepté à l'unanimité les recommandations **CP-DG-2017-001**, **CP-DG-2017-002**, **CP-DG-2017-003**, **CP-DG-2017-004** et **CP-DG-2017-005**.

Des votes indicatifs sont pris sur chacune des recommandations.

RECOMMANDATIONS :

CP-DG-2017-001

Adopter le contrat emphytéotique entre la Ville de Gatineau et Vision Multisport Outaouais.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENTS
M. Mike Duggan		M. Maxime Tremblay	M ^{me} Josée Lacasse
M. Richard M. Bégin		M. Jocelyn Blondin	M. Denis Tassé
M ^{me} Mireille Apollon		M ^{me} Louise Boudrias	M. Marc Carrière
M. Cédric Tessier		M ^{me} Denise Laferrière	
M ^{me} Myriam Nadeau		M ^{me} Sylvie Goneau	
M. Gilles Carpentier			
M. Jean-François LeBlanc			
M. Jean Lessard			
M. Martin Lajeunesse			
M. Daniel Champagne			
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin			

La recommandation **CP-DG-2017-001** est acceptée à la majorité.

CP-DG-2017-002

Adopter le protocole d'investissement et autres modalités visant la mise en place et la gestion d'un complexe de glaces par le territoire de la ville de Gatineau.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENTS
M. Mike Duggan		M. Maxime Tremblay	M ^{me} Josée Lacasse
M. Richard M. Bégin		M. Jocelyn Blondin	M. Denis Tassé
M ^{me} Mireille Apollon		M ^{me} Louise Boudrias	M. Marc Carrière
M. Cédric Tessier		M ^{me} Denise Laferrière	
M ^{me} Myriam Nadeau		M ^{me} Sylvie Goneau	
M. Gilles Carpentier			
M. Jean-François LeBlanc			
M. Jean Lessard			
M. Martin Lajeunesse			
M. Daniel Champagne			
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin			

La recommandation **CP-DG-2017-002** est acceptée à la majorité.

CP-DG-2017-003

Autoriser l'administration à modifier les protocoles entre la Ville de Gatineau et Vision Multisport Outaouais, suite aux commentaires du créancier de Vision Multisport Outaouais et du le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, s'il y a lieu, lesquelles modifications ne devront pas changer l'essence même des protocoles.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENTS
M. Mike Duggan		M. Maxime Tremblay	M ^m Josée Lacasse
M. Richard M. Bégin		M. Jocelyn Blondin	M. Denis Tassé
M ^m Mireille Apollon		M ^m Louise Boudrias	M. Marc Carrière
M. Cédric Tessier		M ^m Denise Laferrière	
M ^m Myriam Nadeau		M ^m Sylvie Goneau	
M. Gilles Carpentier			
M. Jean-François LeBlanc			
M. Jean Lessard			
M. Martin Lajeunesse			
M. Daniel Champagne			
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin			

La recommandation **CP-DG-2017-003** est acceptée à la majorité.

CP-DG-2017-004

Autoriser le trésorier à effectuer le versement des contributions financières en conformité avec les protocoles entre la Ville de Gatineau et Vision Multisport Outaouais.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENTS
M. Mike Duggan		M. Maxime Tremblay	M ^m Josée Lacasse
M. Richard M. Bégin		M. Jocelyn Blondin	M. Denis Tassé
M ^m Mireille Apollon		M ^m Louise Boudrias	M. Marc Carrière
M. Cédric Tessier		M ^m Denise Laferrière	
M ^m Myriam Nadeau		M ^m Sylvie Goneau	
M. Gilles Carpentier			
M. Jean-François LeBlanc			
M. Jean Lessard			
M. Martin Lajeunesse			
M. Daniel Champagne			
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin			

La recommandation **CP-DG-2017-004** est acceptée à la majorité.

CP-DG-2017-005

Autoriser l'administration à conclure l'entente avec Cominar, conformément à l'entente de principe.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENTS
M. Mike Duggan		M. Maxime Tremblay	M ^m Josée Lacasse
M. Richard M. Bégin		M. Jocelyn Blondin	M. Denis Tassé
M ^m Mireille Apollon		M ^m Louise Boudrias	M. Marc Carrière
M. Cédric Tessier		M ^m Denise Laferrière	
M ^m Myriam Nadeau		M ^m Sylvie Goneau	
M. Gilles Carpentier			
M. Jean-François LeBlanc			
M. Jean Lessard			
M. Martin Lajeunesse			
M. Daniel Champagne			
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin			

La recommandation **CP-DG-2017-005** est acceptée à la majorité.

CP-DG-2017-006

Autoriser le trésorier à augmenter la dette pour la réalisation des infrastructures municipales connexes au projet.

En amendement :

Proposé par monsieur le conseiller Jean Lessard
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc

De modifier la recommandation par l'ajout de la phrase suivante :

« Que les emprunts soient réduits et remboursés à mêmes les ventes de terrains, notamment ceux du site Guertin. »

Une période de commentaires a lieu sur cet amendement.

La Direction générale mentionne qu'une nouvelle recommandation CP-DG-2017-007 sera libellée comme suit :

Au moment de percevoir des revenus lors de la vente des terrains liée au projet d'aréna de 4 000 places et de trois glaces communautaires, l'administration s'engage à revenir au conseil municipal pour une décision concernant l'affectation des revenus nets.

Monsieur le conseiller Jean Lessard retire son amendement.

Un tour de table est fait sur la recommandation.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENTS
M. Mike Duggan		M. Maxime Tremblay	M ^{me} Josée Lacasse
M. Richard M. Bégin		M. Jocelyn Blondin	M. Denis Tassé
M ^{me} Mireille Apollon		M ^{me} Louise Boudrias	M. Marc Carrière
M. Cédric Tessier		M ^{me} Denise Laferrière	
M ^{me} Myriam Nadeau		M ^{me} Sylvie Goneau	
M. Gilles Carpentier			
M. Jean-François LeBlanc			
M. Jean Lessard			
M. Martin Lajeunesse			
M. Daniel Champagne			
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin			

La recommandation **CP-DG-2017-006** est acceptée à la majorité.

Une séance spéciale du conseil municipal aura lieu le 22 février 2017 à 10 h.

Fin de la rencontre de travail public à 16 h 05.